

Partie III

La (re)conquête

a. Constats

- I. Le Produit intérieur brut (PIB) par Wallon est en déclin par rapport à la moyenne belge sur toute la période 1995-2003.
- II. La part relative du PIB wallon dans le PIB belge est également en déclin sur toute la période 1995-2003.
- III. Le revenu disponible par Wallon est en déclin par rapport à la moyenne belge sur toute la période 1995-2003.
- IV. Le revenu déclaré des Wallons suivant les déclarations fiscales affiche la croissance la plus faible des trois Régions entre 1999 et 2003 (+4,51%). En valeur réelle, le revenu des Wallons avant impôt diminue de 3,5%, ce qui correspond à une perte de pouvoir d'achat.
- V. Le taux de croissance du PIB a été systématiquement inférieur par rapport à celui de la Flandre. Depuis 2002, le taux de croissance du PIB wallon est supérieur. Si cette tendance se confirme, elle renforcera la thèse du rattrapage relatif wallon.

- VI. Rattraper la Flandre en termes absolus nous apparaît comme peu probable étant donné que la Wallonie devrait afficher une croissance plus de deux fois supérieure à la Flandre.
- VII. Les pôles industriels wallons que sont Liège et Charleroi sont encore en déclin malgré la perfusion de l'Union Européenne.
- VIII. L'analyse du Produit régional brut (PRB) wallon indique une amélioration. Ceci est dû au fait que de nombreux Wallons tirent leur revenu en dehors des frontières de la Wallonie, et principalement à Bruxelles.
- IX. Le taux de chômage est et reste très élevé sur toute la période, principalement chez les jeunes et dans les Provinces de Liège et du Hainaut.
- X. Le taux d'emploi se redresse légèrement sur toute la période mais reste l'un des plus faibles de l'UE.
- XI. L'emploi public est surreprésenté en Wallonie (38,4%) par rapport à l'emploi public flamand (25%).
- XII. Le secteur public est surreprésenté en Wallonie. Il représente 20% de la création de valeur ajoutée contre 18% en Flandre.
- XIII. Le taux d'investissement wallon est trop faible (17%) par rapport à la Flandre (19,4%).
- XIV. Le taux de création d'entreprises entre 1996 et 2004 est également inférieur à la Flandre (25,6% contre 32,5%).
- XV. Le goût d'entreprendre s'améliore en Wallonie. Le taux d'entrepreneuriat wallon était le plus faible en 2001 (3,2%). Il est le plus élevé en 2004 (4,7%).
- XVI. Les dépenses privées en « Recherche et Développement » affichent une forte croissance entre 1995 et 2002 mais restent inférieures par rapport à la Flandre en pourcentage du PIB.
- XVII. Les crédits budgétaires wallons affectés à la R&D connaissent une croissance importante entre 1997 et 2004 (+93,1%).

- XVIII. La Communauté française et la Région wallonne se montrent plus performantes que la Communauté flamande dans la création de spin-offs et dans l'évolution des demandes de brevets mais l'emploi « high tech » et « medium tech » diminuent en part relative comme dans les deux autres Régions.
- XIX. La rentabilité de l'actif et la productivité du travail sont trop faibles pour les entreprises en Région wallonne par rapport à la Flandre. La Flandre bénéficie d'un avantage comparatif par rapport à la Wallonie et attire dès lors d'avantage d'investisseurs.
- XX. Mises à part les grandes entreprises, les entreprises wallonnes sont trop peu solvables par rapport aux entreprises flamandes.
- XXI. Les entreprises wallonnes affichent également des taux de liquidité plus élevés que les entreprises flamandes.
- XXII. En affichant à la fois des taux d'endettement et de liquidité plus élevés qu'en Flandre, les entreprises wallonnes se montrent plus prudentes, moins conquérantes. Le contexte socio-économique wallon semble ne pas être favorable à la confiance.
- XXIII. La viabilité financière des entreprises wallonnes à court terme est moins bonne qu'en Flandre.
- XXIV. Les investissements américains en Belgique ont chuté de plus de 50% sur 10 ans.

b. Réalités wallonnes

→La Wallonie, c'est avant tout près de 3 500 000 Wallonnes et Wallons. Pour que leur Région soit attractive aux yeux du monde, elle doit d'abord l'être aux leurs. Les Wallons doivent avoir confiance dans les atouts de leur Région. L'action du Gouvernement dans ce domaine peut prendre la forme de nombreuses initiatives telles que la promotion des produits du terroir wallon, la fréquentation des lieux touristiques wallons, les actions de solidarité intergénérationnelle.

→Les nombreux conflits sociaux ont tendance à ternir l'image de la Wallonie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La grève demeure un droit mais doit être limitée aux actes et aux faits propres à l'objet social de l'entreprise. En outre, elle ne confère pas le droit de contrevenir aux lois. Il est, semble-t-il, nécessaire de rappeler aux organisations syndicales le coût collectif, la dégradation des relations avec le public et l'image négative que de tels événements suscitent au détriment de la Wallonie. Par ailleurs, obtenir la garantie des syndicats des entreprises publiques de fournir, dans les périodes de conflit social, un service minimum est une priorité.

→Les délocalisations vont encore durer 20 ans. Vingt ans, c'est le temps nécessaire estimé pour que les salaires des pays émergents rattrapent les salaires des pays industrialisés. Les salaires horaires évoluent selon l'Union des banques suisses entre 13 et 23 euros de l'heure en Europe et aux Etats-Unis, entre 2 et 3 euros dans les pays de l'est, moins de 2 euros en Russie et moins de 1 dollars en Inde et en Chine. Les délocalisations qui touchaient principalement les activités industrielles concernent désormais aussi les activités de services. Une actualisation du rapport Arthuis¹¹ montre que la France perdra 200.000 postes dans les services au cours des cinq prochaines années du fait des délocalisations directes ou des activités créées à l'étranger par les groupes français. De plus en plus, les entreprises morcellent leur processus de production et cherchent à faire des économies dans ce processus en délocalisant ce qui peut l'être vers des pays à main-d'œuvre moins chère. Une région se gère comme une entreprise, soit elle joue le jeu de la concurrence soit elle tombe en faillite.

→Les secteurs qui n'affichent plus une rentabilité suffisante et qui par leur nature sont difficilement délocalisables ont tendance à réclamer

¹¹ Rapport rédigé en 1993 par Jean Arthuis, ancien Ministre et Président de la Commission des finances du Sénat français

un soutien du secteur public. C'était le cas du secteur agricole, c'est aujourd'hui aussi le cas du secteur forestier wallon. La concurrence des pays de l'est où la main-d'œuvre est moins chère et la chute des cours du bois accélèrent certainement le déclin de la filière bois. Cette solution n'en est cependant pas une et contribue même selon nous à aggraver le problème. Il ne sert à rien de soutenir des activités qui ne peuvent être rentables par elles-mêmes à moins que la cause n'en soit que passagère, comme une mauvaise récolte. Malheureusement, ici, le déclin est structurel. Il faut donc changer de structure et trouver les niches de marchés dans lesquelles notre activité forestière peut encore trouver sa rentabilité en y injectant un processus novateur comme la production de « pellets¹² », par exemple. Le soutien public n'est alors justifié que pour accompagner la transition et la spécialisation des activités en déclin.

→ Les grands groupes historiquement belges comme le groupe Bruxelles-Lambert ou l'ancienne Société Générale de Belgique n'ont plus (ou quasiment plus) soutenu depuis plusieurs décennies aucun investissement industriel majeur en Wallonie à l'exception notable des situations de « rente » énergétique ou de service aux collectivités.

¹² Granulés de bois condensé produits à partir des rémanents de bois forestiers et ayant le double avantage d'avoir un meilleur apport calorifique et de rejeter moins de CO₂ lors de la combustion

c. Quelles actions?

I. Stimuler l'investissement privé et la création d'entreprises marchandes

i. Assainir les friches industrielles

L'un des meilleurs atouts de la Wallonie dans le contexte actuel reste la disponibilité d'espaces pour le développement d'activités économiques. L'assainissement des friches industrielles et une politique volontariste d'aménagement des zonings d'activités apparaissent comme essentiels. Ces politiques existent mais doivent être prioritaires.

ii. Créer des permis spéciaux d'intérêt économique en matière d'urbanisme et de permis d'exploitation

Lorsqu'un investissement créateur d'emplois est proposé, la procédure d'octroi des permis d'urbanisme, des permis environnementaux et des permis d'exploitation peut s'avérer longue et fastidieuse, voire décourageante. L'introduction du permis unique est sans conteste une avancée significative en ce domaine. L'introduction de délais de rigueur plus courts et la simplification de l'octroi des permis avec notamment l'introduction du principe de l'interlocuteur unique pour les entreprises nous apparaissent comme des mesures complémentaires adéquates.

iii. Favoriser et accepter la création de sociétés en commandite par actions avec sprlu (ou sprl) comme gérant afin de laisser le pouvoir d'entreprendre à l'entrepreneur qui ne possède pas de capitaux propres en suffisance. Protéger aussi le patrimoine personnel de l'entrepreneur

iv. Stimuler les moyens disponibles dans les structures de financement

Des moyens de financement importants sont disponibles au sein des nombreux organismes publics de financement actifs en Région wallonne. Une part de ces moyens est largement et efficacement utilisée, notamment

dans les INVESTS devant répondre à une forte demande. Le solde constitue une perte d'efficacité et une sous-utilisation des moyens.

Deux actions apparaissent dès lors primordiales afin d'activer le plus efficacement possible les fonds disponibles :

- Permettre au Gouvernement wallon via la Sowlfin de redistribuer au sein de ceux-ci les moyens disponibles des Invests lorsque ceux-ci restent inutilisés pendant une trop longue période ;
- Coordonner les actions des différents organismes publics de financement des grandes, moyennes et petites entreprises. La SRIW pourrait jouer ce rôle en collaboration avec la Sowlfin et la Sogepa.

v. Limitation des systèmes de subventions et extension des systèmes de garantie et de réassurance par la Région

La gestion de l'argent public doit se faire en bon père de famille, c'est une évidence. L'investissement privé comporte toujours une grande part de risque. Les conditions d'octroi des subventions à l'investissement sont de ce fait particulièrement limitatives ; la culture du risque y est inexistante. Or, c'est précisément sur base de cette culture du risque que se développent les grands projets d'investissement créateurs de valeur ajoutée et d'emplois. Selon nous, le rôle des autorités publiques doit donc se limiter à l'octroi de garanties et de réassurance des structures privées de financement des entreprises.

vi. Développer une politique fiscale attractive

- Créer une zone franche sectorielle :

Avec l'aval de l'Europe, la Région wallonne doit se spécialiser dans les domaines d'activités pour lesquels elle bénéficie d'un avantage comparatif comme la chimie, la biochimie, l'aérospatiale, les nanotechnologies, les TIC, le tourisme, la santé, le logement et la construction, l'énergie, etc. Elle doit pour ce faire créer un cadre fiscal attractif, par exemple en dotant la Région d'un cadre fiscal allégé pour les entreprises actives dans des secteurs cibles, et ce, pour une durée limitée dans le temps.

Le concours du pouvoir fédéral pourrait également être demandé pour l'application d'un taux réduit d'ISOC.

→Plafonner les impôts locaux :

« *Il nous faut à tout prix éviter d'instaurer des additionnelles à l'impôt des personnes physiques. Cet impôt est très facile à percevoir. Etant essentiellement un impôt sur l'activité professionnelle, il diminuerait dans un premier temps le pouvoir d'achat des salariés; tôt ou tard, il entraînerait une hausse du coût salarial par rapport à la Flandre et aux pays voisins, avec à moyen terme des effets très négatifs sur l'investissement et surtout sur l'emploi: si nous voulons privilégier l'emploi, c'est à proscrire absolument* »

Robert DESCHAMPS

« Economie wallonne un choix pour l'avenir: l'Emploi », 1997.

Il conviendra de poursuivre la politique de la « paix fiscale » en sécurisant davantage le cadre juridique. En fonction des débats juridiques en cours, ceci passe soit par :

→l'adoption d'un décret « paix fiscale » par la Région ;

→l'adoption d'une loi par le Parlement fédéral conférant cette prérogative aux Régions.

Une autre perspective s'inscrivant à la fois dans la maîtrise de l'évolution de la fiscalité et de la simplification, consisterait à transférer un certain nombre de taxes communales ou provinciales à la Région, accompagnées d'un mécanisme de compensation progressive via par exemple le fonds des communes avec des critères de répartition plus complets et objectivés.

L'intérêt de la formule serait de simplifier et d'uniformiser les règlements-taxes communaux et provinciaux, de réduire le coût de l'enrôlement tout en maintenant une relative autonomie fiscale des pouvoirs locaux.

vii. Augmenter les plafonds de la réserve immunisée pour investissement.

Les taux d'investissement en Wallonie sont beaucoup trop faibles. Selon

Michiels et al., le retard de croissance de la Wallonie leur est imputable pour un tiers. Le redressement économique wallon passe dès lors inévitablement par la stimulation de la demande d'investissement des entreprises. Comme l'a montré l'analyse du coût du capital, il semble que le levier le plus efficace pour stimuler l'investissement soit la mise en réserves de bénéfices immunisés. Nous proposons, sur base de ce constat d'augmenter le plafond autorisé des bénéfices immunisés de 5% à 20% du résultat net de l'entreprise avant impôt.

viii. Promouvoir l'intégration verticale des secteurs à favoriser.

L'intégration verticale, de l'amont à l'aval du marché, permet à des groupes intégrés de mieux supporter les fluctuations conjoncturelles qui affectent une partie seulement de la chaîne de production. Lorsqu'une partie de la chaîne subit un retournement de son activité, l'ensemble de la chaîne peut en supporter les conséquences alors qu'une entreprise isolée dans un marché en déclin est vouée à disparaître à terme.

ix. Assurer la compétitivité des entreprises en diminuant les coûts énergétiques

En Belgique, les entreprises supportent des coûts énergétiques parmi les plus élevés d'Europe. La libéralisation du marché de l'énergie au niveau européen semble ne pas encore rencontrer l'objectif poursuivi de réduction des coûts.

x. Cibler l'Inde et la Chine pour la prospection des investisseurs étrangers

Dans l'économie mondiale, ce sont les économies chinoises et indiennes qui ont observé, ces quinze dernières années, la croissance la plus importante. Il convient donc de leur faire connaître les atouts de la Wallonie comme porte d'ouverture sur les marchés européens.

xi. Veiller à ce que les retombées de la recherche financée par la Région

wallonne se fassent en Wallonie.

La Wallonie a consenti un effort considérable en matière d'investissement en « R&D ». Il semble logique que les retombées en termes d'emplois et d'innovations productrices de hautes valeurs ajoutées technologiques bénéficient prioritairement aux wallons.

- « *En matière de technologie et recherche, la Région wallonne a consenti des efforts importants au cours des dernières années mais la Flandre s'étant inscrite résolument dans l'objectif de Barcelone qui est d'atteindre une intensité R&D de 3 % dont 1 % de financement public, elle a substantiellement accru ses crédits en matière de recherche: dans quelle mesure ne serait-il pas opportun que la Wallonie dégage des marges de manœuvre afin de s'assurer de la réalisation de cet objectif ?* »

Henri CAPRON

Le Soir, 14 juillet 2005.

- « *Le changement technologique est rapide, dans bien des domaines; les implantations d'activités de recherche et développement et d'investissement dans les secteurs de pointe se feront de plus en plus là où on est capable d'accompagner le mouvement: en premier lieu s'il y a des travailleurs suffisamment qualifiés* ».

Robert DESCHAMPS

« Economie wallonne un choix pour l'avenir: l'Emploi » 1997.

II. Améliorer la qualité de nos ressources humaines

Le taux d'emploi en Wallonie reste l'un des plus faibles de l'Union européenne. La productivité du travail wallon souffre du même constat de faiblesse. Malgré la conjoncture économique morose, certaines entreprises embauchent mais celles-ci trouvent difficilement des candidats répondant à leurs exigences.

« *En emploi et formation, la Wallonie dépense 2,2 fois plus par habitant et 36 % de plus par demandeur d'emploi que la Flandre mais pour quel résultat? On ne peut en effet nier les efforts consentis par le gouvernement dans ce domaine mais le rapport coût/performance interpelle* »

Henri CAPRON
Le Soir - 14 juillet 2005.

Le constat a été reformulé lors du sommet de Lisbonne : « l'éducation et la formation constituent les piliers du développement économique et social ». Or l'enseignement en Communauté française souffre d'un déficit incontestable et constaté, alors même que les dépenses par élève sont comparables à celles réalisées en Flandre. L'écart entre la formation dont disposent nos jeunes et les exigences de la vie active se creuse.

Le travail visant à assurer cette qualité doit être sans cesse poursuivi. Les embûches sont en effet nombreuses, les plus importantes relevant de l'attitude ambiante à l'égard de l'enseignement et de la formation. Il est pour nous exemplaire que le Contrat pour l'école porté par l'actuel Gouvernement de la Communauté française ne se réfère aucunement à des notions telles que l'effort ou le travail.

Le nivellement par le bas de notre enseignement au nom d'un égalitarisme exacerbé et de l'élitisme diabolisé fait de nombreux dégâts. Il risque à l'avenir d'atteindre la quintessence de sa perversion : le renforcement des inégalités sociales, les citoyens plus aisés ayant les moyens de ne pas se contenter d'un enseignement médiocre.

Les mesures concrètes que nous proposons ci-dessous ont dès lors le goût de l'effort et du travail et le respect des divers intervenants pour principe.

xii. Poursuivre la revalorisation de l'enseignement en alternance et permettre aux filières de formation en alternance (CEFA, IFAPME) de se spécialiser en fonction de leurs objectifs initiaux

La filière de l'alternance est souvent considérée comme étant une filière de relégation. Or force est en effet de constater que la formation en alternance répond à un réel besoin, tant au niveau sociétal qu'en termes d'employabilité.

Au niveau sociétal, la formation en alternance ouvre la voie à la réinsertion d'adolescents en délicatesse avec le système scolaire de plein exercice, à un nouveau cheminement des adolescents vers l'apprentissage d'un métier, voire à un retour dans les structures proprement scolaires et à un accès à l'enseignement supérieur. Avec les CEFA se dégage un chemin de plus qui pourra conduire les adolescents peu faits pour l'abstraction vers l'insertion sociale.

xiii. Revoir les modules de formation proposés afin qu'ils correspondent davantage à la demande des entreprises et centrer en priorité les modules de formations sur les fonctions souffrant de pénurie de main- d'œuvre

Il y a toujours de nombreuses voix pour s'élever contre ce type de propositions qui paraissent cependant évidentes. En effet, trop peu de formations répondent concrètement aux besoins des entreprises et ce sont bien les entreprises qui, à terme, embauchent les travailleurs. Dès lors, si un profil de formation ne correspond à aucun emploi, les jeunes qui s'y investissent resteront à l'écart de la vie active. Il s'agit d'une correspondance à préserver entre le monde du travail et les modules de formation.

xiv. Renforcer la formation des enseignants

Les enseignants soulignent le caractère insuffisant de leur formation initiale, notamment en culture générale. Ils dénoncent également le manque de liens entre leur apprentissage et leur futur métier. La formation de qualité des formateurs est la condition sine qua non de l'amélioration de l'enseignement dispensé à nos jeunes.

xv. L'apprentissage précoce des langues

A l'heure de l'élargissement de l'Union européenne et à l'heure où plus de 90% des chômeurs bruxellois sont unilingues, cet élément apparaît comme primordial. Plutôt que de concentrer l'apprentissage des langues à la fin du primaire, il serait judicieux de répartir cet apprentissage sur l'ensemble des six années de cet enseignement.

xvi. L'obligation d'apprentissage de la langue française

Dans les problèmes que vivent nos écoles, il apparaît clairement que la langue française est pour de trop nombreux enfants la langue de la classe mais non la langue de la rue ou de la maison. Il en résulte des situations d'échec et de rejet de l'école. Il conviendrait donc que des moyens humains et matériels soient concentrés sur l'apprentissage de notre langue par les familles immigrées et que cet apprentissage soit obligatoire. En effet, la connaissance de la langue de la Région d'accueil est gage d'insertion sociale et professionnelle et constitue une chance supplémentaire de réussite pour les enfants issus des familles immigrées.

xvii. Dynamiser les richesses de l'immigration

S'il est essentiel que les familles qui s'installent en Wallonie en maîtrisent la langue officielle, il convient de favoriser la conservation de la connaissance et de la pratique de leur langue maternelle. Il s'agit d'une part du respect mutuel des cultures. D'autre part, la maîtrise, en Wallonie, de langues étrangères diverses, non abordées par les cursus scolaires, ne peut que se révéler bénéfique dans la conduite des relations internationales que ce soit en termes économiques, diplomatiques, de recherche ou d'échanges de connaissances.

III. Réformer le marché du travail

L'emploi wallon est en crise profonde mais une partie de la vérité est cachée. L'emploi public et le chômage en Wallonie affichent des taux à faire frémir :

→ Chômage + Emploi public en Wallonie : 55%

→ Chômage + Emploi public en Flandre : 32%

La Wallonie tire largement profit des mécanismes de solidarité interpersonnels actuellement financés par le pouvoir fédéral (voir encadré « Transferts Nord-Sud : Quelle solidarité interrégionale ? »).

« *Le faible niveau de l'emploi marchand est préoccupant, non pas parce que l'emploi non marchand (important en Wallonie: environ 35 % du total du pays) ne serait pas productif, mais parce qu'il n'est pas finançable sans des recettes fiscales suffisantes prélevées sur le secteur marchand* »

Robert DESCHAMPS

« Economie wallonne un choix pour l'avenir: l'Emploi », 1997.

xviii. S'inspirer des mécanismes scandinaves de « flexsécurité » :

Ce mécanisme permet à la fois de rendre plus flexible et de sécuriser le marché de l'emploi. Afin de prévenir une perte de revenus soudaine et importante, le plafond des allocations de chômage varie entre 75% et 90% du dernier salaire en fonction de la composition familiale. En contrepartie, il s'agit d'un mécanisme transitoire et limité dans le temps. Ce dispositif prévoit également l'accompagnement personnalisé de chaque demandeur d'emploi.

« *Ce que Franck Vandenbroucke proposait, c'était d'activer notre politique de l'emploi. Cette politique a réussi au Danemark sous le nom de « flexsécurité ». Prenons l'exemple du contrôle des chômeurs qui a provoqué un tollé général en Wallonie. Ne proposer que cela et non pas aussi des possibilités de formation et de réinsertion aurait été choquant. Mais ce n'était pas le cas. Affirmer que les abus sont minoritaires est aussi une évidence. Prétendre qu'ils n'existent pas relève de la mauvaise foi. Procéder à*

des vérifications fondées sur la qualification professionnelle de l'allocataire, sa capacité d'insertion et l'état du marché du travail ne me paraît pas choquant ».

Pierre PESTIAU
Le Soir, 19 mai 2005.

Par ailleurs, pour encourager la flexibilité du marché de l'emploi, les préavis de rupture sont limités à un mois dans le chef de l'employeur et de l'employé.

La Belgique est le seul pays au monde qui accorde sans limite de temps des allocations de chômage avec tout ce que ce régime peut induire de négatif dans la volonté des travailleurs en chômage de se réinsérer sur le marché de l'emploi, principalement pour les travailleurs à faible qualification. La limitation du droit dans le temps pourrait selon nous avoir un effet incitatif beaucoup plus grand dans la recherche d'un emploi. Les études menées en la matière indiquent d'ailleurs que l'arrivée en fin de droits accroît le taux d'emploi des personnes concernées de 16%. La limitation joue donc réellement un rôle incitatif comme le démontrent les exemples étrangers.

L'arrivée en fin de droit exclut le chômeur de la structure de recherche active pour l'intégrer dans un processus de formation (re)qualifiant au sein duquel il peut également, en se formant, compléter le salaire minimum garanti avec une allocation complémentaire de formation.

xix. **Etendre le chômage économique au secteur tertiaire vu l'important transfert de postes de travail du secteur secondaire vers le tertiaire ces dix dernières années.**

Le mécanisme du chômage économique dans le secteur secondaire permet, en période de ralentissement, d'éviter la mise au chômage « classique » des ouvriers de l'industrie. Ces dix dernières années, l'économie wallonne s'est profondément restructurée en une économie de services. Malheureusement, les mécanismes du chômage économique ne lui sont pas applicables. L'introduction de ce mécanisme également pour le secteur tertiaire pourrait éviter la mise en chômage des employés en période de creux conjoncturel et ferait supporter par la collectivité la baisse de régime tout en prévoyant la réintégration des personnes en chômage économique dès la reprise des activités.

xx. Réformer les cotisations sociales patronales en introduisant un mécanisme dégressif en fonction du nombre d'emplois créés

Les coûts salariaux élevés, ajoutés aux divers problèmes de formation, de structure, de motivation, sont largement responsables du niveau élevé de notre taux de chômage. La réduction des cotisations patronales liée au niveau de l'emploi pourrait être un incitant particulièrement efficace.

xxi. Assurer une qualification aux jeunes chômeurs en stage d'attente :

- Envoyer les stagiaires en attente dans les filières qualifiantes des secteurs en pénurie de main-d'œuvre ;
- Leur assurer un revenu par jour de formation ou de stage.

xxii. Augmenter le nombre de femmes indépendantes ou chef d'entreprises en facilitant l'intégration vie privée - vie professionnelle

- Permettre aux femmes indépendantes soit de retourner plus rapidement dans l'entreprise après l'accouchement, par l'octroi de titres services, soit de rester avec l'enfant par un accès facilité à de l'interim ou équivalent ;
- Permettre aux veuves de rester dans l'entreprise par des mesures de sauvegarde des droits à la pension de veuve et leur faciliter l'accès à des formations en « interim management »,

IV. Réduire les dépenses publiques

xxiii. Rationaliser les intercommunales en Wallonie.

Dans quel objectif ?

- L'amélioration du service rendu aux citoyens dans un bon rapport qualité/prix ;
- Le respect de l'autonomie communale ;
- Une attention particulière à donner à l'application des règles européennes en la matière, notamment suite à la mise en demeure de la Belgique par la Commission européenne sur le mode de gestion des pouvoirs locaux.

Il y a lieu de s'interroger quant à la délimitation du périmètre de l'objet social des intercommunales. Il faut éviter de constituer des structures tentaculaires qui concurrencent déloyalement le secteur privé.

xxiv. Réduire les coûts administratifs :

La Wallonie compte 5 Provinces, 262 communes, 133 intercommunales, 33 para-régionaux, 5 TEC, 14 câblo-opérateurs, ... Les dépenses publiques en Wallonie sont beaucoup trop élevées et pèsent lourdement sur les capacités de développement de la Région.

« Selon une idée reçue, en période de crise, on aurait tendance à faire un meilleur usage de ressources rares et mener une chasse aux abus impitoyables. Se vérifie-t-elle en Wallonie? Il serait bon de faire l'inventaire de la manière dont les fonds publics sont utilisés. Il a déjà été question d'inefficacités dans l'enseignement où l'on pourrait faire mieux avec moins. Ce que coûte l'existence des provinces, le grand nombre de cabinets ministériels vaudrait la peine d'être exploré. On peut s'interroger sur le grand nombre d'intercommunales et le manque de transparence de leur gestion ».

Pierre PESTIAU
Le Soir, 19 mai 2005.

- Réduction du nombre de fonctionnaires wallons par la limitation du remplacement des départs à la retraite ;
- Audit externe de chaque service administratif et évaluation des besoins. Réaffectation des agents en fonction des résultats de l'audit ;
- Généraliser l'utilisation exclusive des médias électroniques (Internet, CD-rom,...) pour les rapports et publications administratives ;
- Réduire la taille des cabinets ministériels ;
- Dépolitiser l'administration en généralisant la sélection par concours et en supprimant l'identifiant nominatif des candidats dans les épreuves écrites ;
- Tous les formulaires administratifs destinés aux entreprises doivent être consultables et imprimables en ligne ;
- Dès que la carte d'identité électronique sera généralisée, le remplissage des formulaires et leur renvoi devra aussi être réalisable en ligne ;
- Développer le principe de l'interlocuteur unique pour les entreprises.